

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le - 2 JUIL. 2025
ID : 007-210700647-20250630-001127-DE

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Étaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, Mme CHANEAC Brigitte,
M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION
Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, M. FERRAND
Olivier.

Procurations :

Mme PINET Monique à Mme CHANEAC Brigitte
M. SERRE Denis à M. SANIEL Jean-Paul
M. CLAVEL Christophe à M. PERRIN Roger
Mme LABAUNE Sophie à Mme ROURE Marie-Christine
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François

Absents excusés :

Mme HORNEGG Johanna
M. RICHARD Frédéric
Mme FONTANEL Sophie

Absents :

M. CUMIN Gérard
Mme BOS Elise

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Karine

Délibération N° 48 – 2025

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

RAPPEL du REGLEMENT

Le versement d'une subvention par une collectivité territoriale doit répondre à un « **intérêt public local** », c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne.

1) Les associations locales (sportives et culturelles) qui n'ont pas adressé de dossier dans les délais requis (bilan de l'année antérieure, projets de l'exercice en cours, questionnaire annuel,...)

= SUBVENTION REVUE À LA BAISSSE OU EVENTUELLEMENT SUPPRIMÉE

2) Les associations qui transmettent un dossier

= SUBVENTION MODIFIÉE, le cas échéant

3) Les associations en arrêt d'activités ou ayant fait l'objet d'une compensation

(équivalente à la subvention habituelle : aide matérielle, etc...)

= SUBVENTION SUSPENDUE OU REVUE

4) Restrictions Budgétaires

La Commune se réserve le droit de modifier ou de supprimer le montant de la subvention en cas de difficultés financières.

N.B. : les montants figurant en italique ont déjà fait l'objet d'une délibération ; ils sont donc mentionnés « pour mémoire ».

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

2 JUL. 2025

Berger
Levrault

ID : 007-210700647-20250630-001127-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 18 voix pour,
(Mme Brigitte CHANEAC, Mme Karine ARNAUD et Mme Sophie LABAUNE, membres du Comité de Jumelage et Mine de Couleurs, ne participant pas au vote)

- **APPROUVE** les subventions mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que, les subventions octroyées ont toutes été diminuées de 2%, cette année,
- **AUTORISE** le Maire à signer les mandats et toutes pièces s'y rapportant.

PJ : tableaux des subventions 2025.

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



*Affiché le 2 juillet 2025.
Transmis à la Sous-préfecture de Tourmon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 2 juillet 2025.*

1) associations sportives - 2025 (compte 6574 CF 40)						
SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.		Objet / Observations	
	rappel 2024	2025 (a)	2025 (a)	2025 (b)		
CYCLO RANDONNEURS	245	240				
PETITE BOULE DE LA GARE	0	0				
SOCIETE DE CHASSE	144	141				
SOCIETE DE PECHE	943	924				
MOTO CLUB	145	142				
ARDECHE RALLYE PROMOTION	123	120				
SOUS TOTAL 1	1600	1567				
TOTAL (a + b)		1567				
2) associations pour la culture et l'animation - 2025 (compte 6574 CF 30)						
SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.		Objet / Observations	
	rappel 2024	2025 (a)	2025 (a)	2025 (b)		
AMICALE DES HABITANTS DE LA PALISSE	268	263				
ARDECHE DYNAMIQUE VACANCES (ADV07)	153	150				
CHŒUR DU VIVARAIS	0	0			sans activité	
CHORALE MELI-MELODIE	155	152				
CHORALE DES BOUTIERES	163	160				
COMITE DE JUMELAGE 1	0	0				
COMITE DE JUMELAGE 2	155	152				
COMITE DES FETES	1798	1762	14 373		(séance BP 2025)	
CORY DANSES	0	0			Association sans activité	
MDL du Lycée	238	233				
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE	238	233				
FOYER SOCIO-EDUCATIF ST LOUIS	238	233				
LES AMIES DU PATCHWORK	77	75				
LES PONTONNIERS DE LA BASSE VILLE	148	145	1 500		Festival des Orgues de Barbarie en 2025	
SOU DES ECOLES	450	441				
UNION MUSICALE	229	224				
MEMOIRES D'ARDECHE ET TEMPS PRESENT	0	0				
CLUB PHILATELIQUE EYRIEUX BOUTIERES	0	0				

UNIVERSITE POPULAIRE DES BOUTIERES	0	0	0
LE CHEYLARD GAMES	184	180	
MINE DE COULEURS	245	240	
LES GREMIS		250	Subvention de démarrage
SOUS TOTAL 2	4739	4893	1 500
TOTAL (a + b)		4 893	1 500

3) associations d'entraide et d'action sociale - 2025 (compte 6574 CF 520)

SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.	Objet / Observations
	rappel 2024	2025 (a)		
ACPG-CATM	615	603		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	448	439		
AMICALE DONNEURS DE SANG DES BOUTIERES	242	237		
APEL SAINT FRANCOIS REGIS	233	228		
APEL SAINT LOUIS	233	228		
CONJOINTS SURVIVANTS	256	251		
RETRAITES PERS. AGEES Club 3ème Age	2526	2475		
C.I.F.F.	0	0		pas d'activité sur la commune
CROIX ROUGE FRANCAISE	0	0		pas d'activité sur la commune
FCPE (maternelle/primaire)	233	228		
FCPE (collège/lycée)	233	228		
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	203	199		
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH)	206	202		
PREVENTION ROUTIERE	250	250		Montant imposé
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	0	0		
SAUVEGARDE DES MONUMENTS ANCIENS 07	163	160		
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS	305	299		
A.A.D. 07 - Privas	5226	5121		
TRAIT D'UNION	0	0		Versée par le CCAS
ADPC	191	187		
NATURE ET PROGRES	123	121		
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	123	121		
SCOUTS GUIDES DE FRANCE	245	240		
Association Médicale des Boutières	225	221		
SOUS TOTAL 3	12 279	12 038		

TOTAL (a + b)		12 038
---------------	--	--------

4) associations socio-professionnelles - 2025 (compte 6574 CF 520)				Objet / Observations
SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.	
	rappel 2024	2025 (a)	2025 (b)	
GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE	0	0		
UNION LOCALE CFTC	0	0		
UNION LOCALE CGT	0	0		
USR-CGT	123	121		
SOUS TOTAL 4	123	121		
TOTAL (a + b)		121		

RECAPITULATIF	Ordinaires		autres / except.	TOTAL GENERAL
	rappel 2024	2025 (a)	2025 (b)	2025 (a + b)
1 - Associations sportives 6574-40	1 600	1 567		1 567
2 - Associations pour la culture et l'animation 6574-30	4739	4 893	1 500	6 393
3 - Associations d'entraide et d'action sociale 6574-520	12 279	12 038		12 038
4 - Associations socio-professionnelles 6574-520	123	121		121
TOTAL GENERAL 2025	18 741	18 619	1 500	20 119

Mise à jour du 25/06/2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le - 2 JUIL. 2025



ID : 007-210700647-20250630-001127-DE